

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-129

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE /**

- 58-2024-05-24-00013 - arrêté portant composition de la commission de surveillance du restaurant inter administratif de Nevers (2 pages) Page 3
- 58-2024-05-17-00015 - arrêté portant modification des membres de la commission locale d'action sociale de la nièvre (4 pages) Page 6
- 58-2024-05-17-00014 - arrêté portant nomination des correspondants de l'action sociale (2 pages) Page 11

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM**

- 58-2024-05-31-00001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Fabien TABUS, Directeur du pilotage interministériel par intérim (DIPIM) (4 pages) Page 14
- 58-2024-05-31-00002 - Arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs
- 111-112-119-122-128-129-142-148-161-176-207-215-216-217-218-232-348-349-354-362-363-380 et CAS 723 (8 pages) Page 19

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-05-24-00013

arrêté portant composition de la commission de  
surveillance du restaurant inter administratif de  
Nevers

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des ressources humaines  
Service d'action sociale  
Affaire suivie par : Amélie DUCROT  
Ref : 029.AD.24  
RAA N°

Secrétariat Général Commun  
Départemental

## **Arrêté portant composition de la commission de surveillance du restaurant inter administratif de Nevers**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la circulaire n° RDFF1526648C du 21 décembre 2015 du ministère de la décentralisation et de la fonction publique ;

Vu les statuts de l'Association de Gestion et d'Organisation du Restaurant Administratif (AGORA), située rue Charles Roy à Nevers ;

Vu les résultats des élections du 13 juin 2023 des représentants des adhérents de l'AGORA au sein du conseil d'administration et de la commission de surveillance ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** La commission de surveillance du restaurant inter administratif de Nevers (AGORA) est composée comme suit :

**Président :**

M. le Préfet de la Nièvre ou son représentant

**Membres désignés :**

M. le Directeur départemental des finances publiques de la Nièvre ou son représentant

M. le Président du conseil départemental ou son représentant

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX -  
tél : 03 86 60 70 80 - Fax : 03 86 36 12 54 - mèl [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

**Membres élus par les adhérents de l'AGORA :**

**Titulaires :**

- Mme PAASE Sabrina, conseil départemental
- Mme MONGUILLON Bénédicte, conseil départemental

**Suppléants :**

Aucun candidat ne s'est présenté pour occuper les deux postes de suppléants existants. Ces postes sont donc laissés vacants.

**Article 2 :**

La durée du mandat des membres de la commission de surveillance du restaurant administratif est de quatre ans.

**Article 3 :**

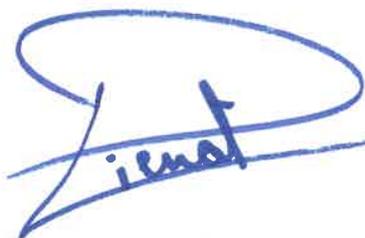
L'arrêté préfectoral n° 2019-P-535 du 11 juin 2019 portant composition de la commission de surveillance du restaurant inter administratif de Nevers (AGORA) est abrogé.

**Article 4 :**

M. le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres de la commission de surveillance.

Fait à Nevers, **24 MAI 2024**

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

**Ludovic PIERRAT**

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 60 70 80 - Fax 03 86 36 12 54 - mèl [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
Site internet : [http //www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-05-17-00015

arrêté portant modification des membres de la  
commission locale d'action sociale de la nièvre

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des ressources humaines  
Service d'action sociale  
Affaire suivie par : Amélie DUCROT  
Ref : 027.AD.24  
RAA N°

**Secrétariat Général Commun  
Départemental**

**ARRÊTÉ  
portant modification des membres de  
la commission locale d'action sociale  
de la Nièvre**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels d'État;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 portant création des comités sociaux d'administration des services déconcentrés de la police nationale et de l'école nationale supérieure de la police ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2022 relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'intérieur (NOR IOMA2223073A) ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'Intérieur (NOR IOMA2227640A) ;

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX -  
tél : 03 86 60 70 80 - Fax : 03 86 36 12 54 - mèl [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

Vu la circulaire du 22 mars 2023 ayant pour objet la reconstitution des commissions locales d'action sociale (CLAS) à la suite des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 des comités sociaux d'administration qui constituent la commission locale d'action sociale de la Nièvre;

Vu l'arrêté préfectoral N° 58-2023-06-29-00003 du 29 juin 2023 portant composition de la commission locale d'action sociale de la Nièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 58-2023-09-27-00006 du 27 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission locale d'action sociale de la Nièvre ;

Considérant les désignations des membres par les organisations syndicales;

Sur proposition de M. Le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

A compter du 09 avril 2024, la section FO de la préfecture de la Nièvre a désigné les membres suivants pour siéger au sein de la CLAS de la Nièvre :

- Mme Emilie DUPONT remplace Mme Anne-Laure BAUJARD en qualité de membre titulaire
- M. Jérôme CHEMISSER suppléera Mme Emilie DUPONT en cas d'empêchement.

### **Article 2 :**

A compter du 23 avril 2024, la section CFDT de la préfecture de la Nièvre a désigné le membre suivant pour siéger au sein de la CLAS de la Nièvre :

- M. Luc GIANESELLI remplace M. Jean-Emmanuel FILIPPI en qualité de membre suppléant.



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun  
Départemental**

Les 13 sièges des représentants des personnels du ministère de l'intérieur, sont répartis de la manière suivante :

➤ **5 sièges pour les représentants de l'union FSMI - FO :**

Membres titulaires	Membres suppléants
<p><u>Au titre de UNITÉ SGP POLICE – FO</u></p> <p>David PETIT Lucie DELAPORTE</p> <p><u>Au titre de FO PRÉFECTURE</u></p> <p>Magalie VAYSSIER Emilie DUPONT Florence HILAIRE</p>	<p><u>Au titre de UNITÉ SGP POLICE – FO</u></p> <p>Carlos BRAZ Yanick GRIBOINE Dylan SWINIARSKI</p> <p><u>Au titre de FO PRÉFECTURE</u></p> <p>Jérôme CHEMISSER Pierre MOURETON</p>

➤ **5 sièges pour les représentants de l'union CFE-CGC / UNSA-FASMI :**

Membres titulaires	Membres suppléants
<p><u>Au titre de ALLIANCE POLICE NATIONALE</u></p> <p>Clément MAILLOT Iman MARHABA David VERRON Elisa GOUBET</p> <p><u>Au titre de UNSA FASMI</u></p> <p>Frédéric LEROY</p>	<p><u>Au titre de ALLIANCE POLICE NATIONALE</u></p> <p>Fabien CASAL Ludovic FABRE Axelle ROLLET Krystal PORNIN</p> <p><u>Au titre de UNSA FASMI</u></p> <p>Isabelle PROTAT</p>

➤ **3 sièges pour les représentants de la CFDT :**

Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Christelle MILLET Jocelyn PRATOUSSY Christine BAPTISTA</p>	<p>Luc GIANESELLI Stéphanie CHAVIGNEAU Aurélie MOREAU</p>

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX -  
 tél : 03 86 60 70 80 - Fax : 03 86 36 12 54 - mèl : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
 Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

**Article 3 :**

L'ensemble des autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 4 :**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le **17 MAI 2024**

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-05-17-00014

arrêté portant nomination des correspondants  
de l'action sociale

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des ressources humaines  
Service d'action sociale  
Affaire suivie par : Amélie DUCROT  
Ref : 028.AD.24  
RAA N°

**Secrétariat Général Commun  
Départemental**

**Arrêté  
portant nomination des correspondants de l'action sociale**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9;

Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur;

Vu la circulaire ministérielle du 31 décembre 2007 relative aux nouvelles dispositions de la réforme du statut des correspondants d'action sociale du ministère de l'intérieur;

Vu la circulaire ministérielle du 3 juin 2013 relative à la nouvelle lettre de mission des correspondants d'action sociale du ministère de l'intérieur;

Vu la candidature reçue de Mme MARTIN Ségolène pour exercer les fonctions de correspondante d'action sociale au bénéfice des personnels de la sous-préfecture de Château-Chinon ;

Vu la candidature reçue de Mme MILLET Christelle pour exercer les fonctions de correspondante d'action sociale au bénéfice des personnels de la sous-préfecture de Cosne-Cours-Sur-Loire ;

Vu la candidature reçue de M. PETIT David pour exercer les fonctions de correspondante d'action sociale au bénéfice des personnels de la direction départementale de la Police Nationale;

Vu l'avis des membres de l'assemblée plénière de la commission locale d'action sociale consultés le jeudi 11 avril 2024 ;

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX -  
tél : 03 86 60 70 80 - Fax : 03 86 36 12 54 - mèl : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les fonctionnaires listés ci-après sont nommés correspondants de l'action sociale :

- Mme MARTIN Ségolène
- Mme MILLET Christelle
- M. PETIT David

**Article 2 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre et le Directeur départemental de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, **17 MAI 2024**

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-05-31-00001

Arrêté portant délégation de signature à M.  
Fabien TABUS, Directeur du pilotage  
interministériel par intérim (DIPIM)

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

## Pôle de coordination interministérielle

Affaire suivie par Mme Martine TORRES  
Tél : 03 86 60 72 06  
mél : [pref-gestion-publique@nievre.gouv.fr](mailto:pref-gestion-publique@nievre.gouv.fr)  
DIPIM MG 3

### ARRÊTÉ portant délégation de signature à M. Fabien TABUS Directeur du pilotage interministériel par intérim (DIPIM)

-----  
Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de **M. Michaël GALY** en qualité de préfet de la Nièvre ;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation du directeur, des chefs de pôle, des chargés de mission et agents de la Préfecture ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre,

### ARRÊTÉ

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à **M. Fabien TABUS**, attaché principal, Directeur du pilotage interministériel par intérim, à l'effet de signer les pièces et actes énumérés ci-après :

- les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 1500 € ;
- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les correspondances usuelles ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction ;
- les documents et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses imputables sur les budgets de l'État pour les domaines relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire du préfet ;
- les ordres de recouvrement imputables sur le budget de l'État ;
- les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et de l'exécution des dépenses dans les outils Chorus et Chorus Formulaire entrant dans le champ des attributions de la direction ;

Préfecture de la Nièvre  
Tél : 03 86 60 70 60  
Courriel : [co.nievre@nievre.pref.gouv.fr](mailto:co.nievre@nievre.pref.gouv.fr)

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabien TABUS**, Directeur du pilotage interministériel par intérim, délégation de signature est conférée à :

- ◆ **Mme Martine TORRES**, Cheffe du pôle de coordination interministérielle, à l'effet de signer :
  - les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 150 € ;
  - les pièces de gestion courante du personnel ;
  - les correspondances usuelles ;
  - les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;
  - les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle dans l'outil CHORUS entrant dans les attributions du pôle.

En cas d'absence de **Mme Martine TORRES** délégation de signature est conférée à **M. Henri JEANNERAT**, Chef de la section environnement et guichet unique ICPE.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme TORRES et de M. JEANNERAT, délégation de signature est conférée à **M. Richard DOUCET**, chef du pôle des subventions d'investissement.

- ◆ **M. Richard DOUCET**, Chef du pôle des subventions d'investissement, à l'effet de signer :
  - les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 150 € ;
  - les pièces de gestion courante du personnel ;
  - les correspondances usuelles ;
  - les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;
  - les documents et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses imputables sur les budgets de l'État pour les domaines relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire du préfet ;
  - les ordres de recouvrement imputables sur le budget de l'État ;
  - les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et des dépenses dans les outils CHORUS et Chorus Formulaire entrant dans les attributions du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard DOUCET**, délégation de signature est conférée à **Mme Martine TORRES**, Cheffe du pôle de coordination interministérielle.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Richard DOUCET** et de **Mme Martine TORRES**, délégation de signature est conférée à **M. Henri JEANNERAT**, Chef de la section environnement et guichet unique ICPE.

- ◆ **M. Henri JEANNERAT**, Chef de la section environnement et guichet unique ICPE, à l'effet de signer :
  - les pièces de gestion courante du personnel ;
  - les correspondances usuelles ;
  - les récépissés de déclaration des installations classées ;
  - les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Henri JEANNERAT**, délégation de signature est conférée à **Mme Martine TORRES**, Cheffe du pôle de coordination interministérielle.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Henri JEANNERAT** et de **Mme Martine TORRES**, délégation de signature est conférée à **M. Richard DOUCET**, Chef du pôle des subventions d'investissement.

- ◆ **Mme Fabienne VALENTIN**, Chargée de mission « référente Grands élus et Environnement », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.

- ◆ **Mme Aude BERTHIER**, Chargée de mission « Pacte de développement territorial pour la Nièvre », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.
- ◆ **M. Stéphane PIEUCHOT**, Chargé de mission « entreprise - emploi », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.
- ◆ **M. Benjamin BRIGOT-LAPERROUSAZ**, Chargé de mission « ruralités et RGPD », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté prend effet à compter du 3 juin 2024 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

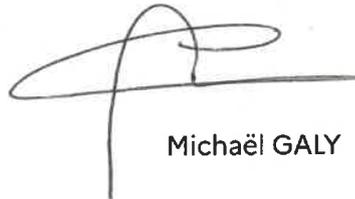
**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, M. le Directeur du pilotage interministériel par intérim et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **31 MAI 2024**  
Le Préfet,



Michaël GALY

2025 12 21 10 10

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-05-31-00002

Arrêté portant délégation de signature pour  
l'exécution des dépenses, la saisie des  
demandes d'achat et la constatation des services  
faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les  
BOPs

111-112-119-122-128-129-142-148-161-176-207-215-2  
16-217-218-232-348-349-354-362-363-380-  
754-780-843 et CAS 723

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction du pilotage interministériel

Pôle de coordination interministérielle

Affaire suivie par Martine TORRES  
pref-gestion-publique@nievre.gouv.fr  
SG CHORUS FORMULAIRE MG 4

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-148-161-176-207-215-216-217-218-232-348-349-354-362-363-380-754-780-843 et CAS 723.

Le Préfet de la Nièvre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 5 août 2022 portant nomination de **Mme Yosr KBAIRI**, en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

**VU** le décret du 2 janvier 2023 portant nomination de **Mme Cyrielle FRANCHI** en qualité de sous-préfète de Clamecy ;

**VU** le décret du 14 avril 2023 portant nomination de **Mme Magalie MALERBA** en qualité de sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**VU** le décret du 27 avril 2023 portant nomination de **M. Ludovic PIERRAT** en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de **M. Michaël GALY** en qualité de préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant changement d'affectation de **M. Grégory EVRARD** à la préfecture de la Nièvre à compter du 18 juillet 2022 ;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, des chefs de pôle, des chargés de mission et agents de la Préfecture ;

**Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;**

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-148-161-176-207-215-216-217-218-232-348-349-354-362-363-380-754-780-843 et CAS 723.

### Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, M. le Directeur du secrétariat général commun de la Nièvre, Mme la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, M. le Directeur départemental des territoires et tous les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **31 MAI 2024**  
Le Préfet,



Michaël GALY

**ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE (montants HT)**

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
<b>Centres Prescripteurs Résidences</b>			
<b>Résidence du Préfet</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Michaël GALY, Préfet de la Nièvre		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
<b>Résidence du Secrétaire Général</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
<b>Résidence du Directeur des services du Cabinet</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence < à 5 000 €)	M. Yoann SATURNIN DE BALLANGEN Directeur des Services du Cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Château-Chinon</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Yosr KBAIRI Sous-préfète de Château-Chinon		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Géraldine VROLANT ou Mme Stéphanie BONNOT
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Clamecy</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Cyrielle FRANCHI Sous-préfète de Clamecy		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Isabelle BERTRAND-CROISSET
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Magalie MALERBA Sous-préfète de Cosne-Cours-Sur-Loire		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Mélanie MERLIN ou Mme Christelle MILLET

<b>Secrétariat Général Commun Départemental</b>			
Décisions de dépenses 20 000 €	M. Grégory EVRARD Directeur du SGCD		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Amélie DUCROT, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO, Zélia LABORIE et Mme Alicia BARDON
Décisions de dépenses 20 000 €	Mme Catherine PHAM Directrice adjointe du SGCD		
Décisions de dépenses < à 2 000 €			
<b>Bureau des Ressources Humaines</b>			
Décisions de dépenses < à 2 000 €	Mme Deborah MARKOVIC Cheffe du bureau des Ressources humaines		
Décisions de dépenses < à 2 000€	Mme Séverine DOURTHE, Adjointe à la Cheffe de bureau		
<b>Bureau gestion financière</b>			
Décisions de dépenses < 2 000 €	Mme Valérie HOUARD Cheffe du bureau de la gestion financière		
Décisions de dépenses < à 2 000 €			
<b>Bureau patrimoine et logistique</b>			
Décisions de dépenses < à 2 000 €	Mme Frédérique DEGAS Cheffe du service du Patrimoine et des Moyens généraux		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
Décisions de dépenses < à 2 000 €			
<b>Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)</b>			
Décisions de dépenses < à 2 000 €	M. Damien VIALLO Chef du SIDSIC		Saisie des DA et constatation des SF par M. Damien VIALLO
Décisions de dépenses < à 2 000 €			

<b>Direction du Pilotage Interministériel (DIPIM)</b>			
<b>Pôle de Coordination Interministérielle (PCI)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Martine TORRES
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabien TABUS Directeur de la DIPIM par intérim		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Martine TORRES Cheffe du Pôle de Coordination Interministérielle		
<b>Pôle des Subventions d'Investissement (PSI)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par M. Patrick DOUBLOT ou Mme Pascale RIMBAULT ou Mme Anaïs EDELBLOUT
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabien TABUS Directeur de la DIPIM par intérim		
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Richard DOUCET Chef du Pôle des subventions d'investissement		

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
<b>Direction des services du Cabinet</b>			
<b>Service des sécurités</b>			
<b>Bureau du Cabinet</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Yoann SATURNIN DE BALLANGEN, Directeur des Services du Cabinet		BOP349 : M. Julien MASTROPIETRO et Mme Noémie GAUTHRON
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Emmanuelle WIBER Cheffe du bureau du Cabinet		
<b>Garage</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Yoann SATURNIN DE BALLANGEN, Directeur des Services du Cabinet		
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Luc GIANESELLI Chef du garage		
<b>Service des sécurités</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Valérie HOUARD, Mme Nathalie GAUDRY, Mme Séverine FITY, Mme Prisca HERY, Mme Bernadette RIBEIRO et Mme Alicia BARDON
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Yoann SATURNIN DE BALLANGEN Directeur des Services du Cabinet		FIPD : Mme Anne-Marie AUBERT, Mme Catherine ZALIVADNI, Mme Marie-Laure LALLEMENT ou Mme Tatiana AUBRIET
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Anne-Marie AUBERT Cheffe du service des sécurités		

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
<b>Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)</b>			
<b>Bureau des collectivités locales, des élections et des activités réglementées</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Cécile CARDOT, Directrice de la DRCL	- M. Alain CREUZET, Chef du bureau des collectivités locales, des élections et des activités réglementées. - M. Marc CHAMPAGNAT, Adjoint au Chef de bureau ou - Mme Marie-Madeleine PARAY, Responsable du pôle élections et activités réglementées	Saisie des DA et constatation des SF par - M. Alain CREUZET. - M. Marc CHAMPAGNAT  - Mme Marie-Madeleine PARAY - Mme Florence HILAIRE
Dotations et avances aux collectivités	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA en masse et constatation des SF par Mme Florence HILAIRE
<b>Centre d'expertise et de ressources des titres CNL-passeports (CERT)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA par Mme Annick DESCHAMPS
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Cécile CARDOT, Directrice de la DRCL		
<b>Bureau de l'immigration et de l'intégration</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire général		Saisie des DA et constatation des SF par M. Fabrice SAUVEGRAIN, Mme Christine AUROUSSEAU, Mme Emilie DUPONT
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Cécile CARDOT, Directrice de la DRCL	M. Fabrice SAUVEGRAIN, Chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Christine AUROUSSEAU, adjointe au chef de bureau, Mme Emilie DUPONT	

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	Mme Yosr KBAIRI Sous-préfète de Château-Chinon	Mme Géraldine VROLANT, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Château-Chinon	Saisie des DA et constatation des SF par Mme Géraldine VROLANT ou Mme Stéphanie BONNOT
Pièces de liquidation des dépenses			
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	Mme Cyrielle FRANCHI Sous-préfète de Clamecy		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Isabelle BERTRAND-CROISET
Pièces de liquidation des dépenses			
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	Mme Magaïe MALERBA Sous-préfète de Cosne-Cours-Sur-Loire	Mme Mélanie MERLIN, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire	Saisie des DA et constatation des SF par Mme Mélanie MERLIN ou Mme Christelle MILLET
Pièces de liquidation des dépenses			